

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2765)

Commission	
Gouvernement	

N° 673

AMENDEMENT

présenté par

M. Nadeau, M. Brugerolles, M. Peu, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, Mme Faucillon, Mme K/Bidi, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, M. Monnet, M. Rimane, M. Sansu, M. Tjibaou et Mme Reid Arbelot

ARTICLE 2

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Compléter l'alinéa 6 par la phrase suivante :

« Le rapport étudie également les modalités et les évolutions de mise en oeuvre des mécanismes de plafonnement et de modulation des aides du programmes d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité, dans le respect du droit de l'Union européenne. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Malgré l'existence du programme européen « POSEI », destiné théoriquement à compenser les contraintes spécifiques des régions ultrapériphériques, les dispositifs de soutien n'ont pas permis au fil du temps de rééquilibrer suffisamment la production en faveur des besoins alimentaires locaux. Au contraire, ils ont accentué la dépendance économique. Il parait donc pertinent d'en analyser les raisons de façon transparente.